

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président rappelle l'invitation de l'Association vaudoise des charcutiers à l'issue de la séance, à l'occasion de la St-Martin.</p> <p>M. le Président salue à la tribune le Comité de l'association des agents d'affaires brevetés vaudois incorpore.</p> <p>M. le Président salue à la tribune les membres du comité d'organisation de sa réception présidentielle.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Initiative : (09_INI_027) Jean-Michel Dolivo et consorts. Postulat : (09_POS_165) Claude-Eric Dufour et consorts. Interpellations : (09_INT_300) Raphaël Abbet, (09_INT_304) Philippe Martinet au nom du groupe des verts, (09_INT_301) Michèle Gay Vallotton et consorts, (09_INT_302) Béatrice Métraux, (09_INT_303) Pierre-Yves Rapaz Résolution : (09_RES_028) Fabienne Freymond Cantone et consorts. Pétition : (09_PET_046) Jean-Paul Mivelaz sur les effets de progression à froid sur l'impôt frappant le revenu des personnes physiques.</p>			
RENV-CE	3.	(09_INT_297) Interpellation Michel Miéville demandant si les énergies renouvelables sont aussi vertes qu'on nous le dit. (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(09_INT_298) Interpellation Olivier Epars concernant la disparition possible du Fonds suisse pour le paysage. (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(09_INT_299) Interpellation Nicolat Rochat et consorts demandant à savoir quels sont les critères les plus pertinents et non arbitraires aux yeux du Service de la population, pour une demande de conversion de permis F en permis B. (Souhaite développer)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	(191) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 820'000.- pour le renouvellement des installations électromécaniques des galeries couvertes de Cheseaux, RC 401 et de Marcolet, RC 82, commune de Crissier(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 1er débat.	DINF.	Clot B.	
OA+M	7.	(194) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 715'000.- pour la réhabilitation et la correction routière de la RC 719b entre le hameau de Huémoz et le lieu-dit "Les Tannes", sur la commune d'Ollon(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1, amdt Devaud (+ 50'000.-) accepté à l'unanimité. Art.1 amendé accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.	DINF.	Clot B.	
OA	8.	(221) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à vendre, dans le cadre de l'assainissement du parc immobilier de l'Etat de Vaud, deux biens-fonds portant les numéros de parcelle 907 sur la Commune de Prilly et 2102 sur la Commune de Bussigny-près-Lausanne, pour un montant total de CHF 3'340'000.-(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée avec deux abstentions. Art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat urgent est acceptée (majorité des 2/3 requise) par 105 oui, 5 non et 4 abstentions. (2ème débat): art. 1 à 4 acceptés sans discussion. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 101 oui et 3 abstentions. Fin du 2ème débat.	DINF.	Pache R.	
OA	9.	(223) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 16'940'000.- pour la mise à niveau du Réseau cantonal vaudois(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat.	DINF.	Ansermet J.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	(224) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 2'928'000.- destiné à financer les adaptations du système d'information de l'OJV aux nouveaux codes de procédures civile et pénale édictés par la Confédération(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 2 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat urgent est acceptée (majorité des 2/3 requise) par 93 oui, 3 non et 14 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 95 oui et 3 abstentions. Fin du 2ème débat.	DINF.	Miéville M.	
OA	11.	(179) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 3'205'000.- pour la réhabilitation de la RC 34, de la RC 67 et de la RC 632(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise) (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 94 oui et 1 abstention. Fin du 2ème débat.	DINF.	Cornamusaz P.	
OA	12.	(181) Exposé des motifs et projets de décret portant adhésion du Canton de Vaud au concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives et de loi d'application du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives(3ème débat) (3ème débat): au vote, la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non): la version du 2ème débat est préférée par 77 oui, 60 non et 1 abstention. En vote final, le projet de loi est accepté par 89 oui et 37 abstentions. Fin du 3ème débat.	DSE.	Wehrli L.	
OA	13.	(196) Exposé des motifs et projet de décret portant sur la validité de l'initiative populaire cantonale "Pour le droit à un salaire minimum"(3ème débat) (3ème débat): la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non): la version du 2ème débat est préférée par 72 oui et 66 non. Au vote nominal, la version du 2ème débat est confirmée par 72 oui, 67 non et 1 abstention. En vote final, le projet de décret est accepté par 72 oui et 64 non. Fin du 3ème débat.	DEC.	Maillefer D.O. (Majorité), Pache R. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	14.	<p>(187) CODEX 2010 - Exposé de motifs et projets de lois relatifs à la mise en œuvre dans le canton de Vaud du code de procédure civile suisse - Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <p>- à la motion Philippe Leuba et consorts relative à l'introduction d'un faible émolument devant le Tribunal des baux</p> <p>- aux postulats Luc Recordon sur le calcul des dépens, Jean-Marie Béguin sur la nationalité des assesseurs du tribunal des prud'hommes et Michel Golay sur l'âge limite de certains juges laïcs. (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(suite 1er débat):Projet de Code de droit privé judiciaire vaudois: art. 36 à 38 acceptés. Art. 39: amdt com accepté. Art. 39 amendé accepté. Art. 39a: amdt Mattenberger accepté par 64 oui, 63 non et 3 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 66 oui, 68 non et 1 abstention. Art. 39a non amendé accepté. Art. 40: amdt com accepté par 60 oui, 59 non et 4 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est accepté par 67 oui, 64 non et 1 abstention. Art. 40 amendé accepté par 64 oui, 50 non et 8 abstentions. Art. 41: amdt com accepté. Art. 41 amendé accepté. Art. 41a (nouveau): amdt com accepté. Art. 42 à 45 acceptés. Art. 46: amdt com accepté. Art. 46 amendé accepté. Art. 47 à 50 acceptés. Art. 51: amdt com accepté. Une demande de vote électronique confirme le résultat avec 73 oui et 6 abstentions. Art. 51 amendé accepté. Art. 51a (nouveau): amdt com accepté. Art. 51b (nouveau): amdt com accepté. Art. 52 à 90 acceptés. Art. 91, amdt Courdesse accepté. Art. 91 amendé accepté. Art. 92 à 172 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi sur la juridiction du travail: Art. 1 accepté. Art. 2: amdt Mattenberger refusé par 66 oui, 67 non et 1 abstention. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 67 oui, 71 non et aucune abstention. Art. 2 non amendé accepté. Art. 3 à 5 acceptés. Art. 6: amdt Mattenberger refusé par 58 oui, 70 non et 6 abstentions. Art. 6 non amendé accepté. Art. 7 accepté. Art. 8: amdt com accepté. Art. 8 amendé accepté. Art. 9 accepté. Art. 10: amdt com accepté. Art. 10 amendé accepté. Art. 11 et 12 acceptés. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi sur la juridiction en matière de bail: Art. 1 et 2 acceptés. Art. 3: amdt com accepté. Art 3 amendé accepté. Art. 4: amdt com accepté. Art. 4 amendé accepté. Art. 5: amdt com accepté. Art. 5 amendé accepté. Art. 6: amdt com</p>	DINT.	Haldy J. (Majorité), Buffat M.O. (Minorité), Mattenberger N. (Minorité)	24/11/2009

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté. Art. 6 amendé accepté. Art. 7, al. 1bis: amdt com accepté. Art. 7, al. 1 et 2 amdts com acceptés. Art. 7 amendé acceptés. Art. 8 à 11 acceptés. accepté. Art. 8 à 11 acceptés.			
RENV-T	15.	(09_INT_243) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michaël Buffat demandant si les condamnés vaudois échappent aussi à leur peine et se jouent des jours amendes (187 CODEX, suite des débats): Art. 12: amdt Mattenberger refusé par 51 oui, 73 non et 4 abstentions. Art. 12: amdt com accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions. Art. 12 amendé accepté. Art. 12bis: amdt com accepté. Art. 13 et 14 acceptés. Fin du 1er débat. LASSI, LRECA, LGC, LPers-VD: tous les articles sont acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. (RENV-SD pour les autres lois et décrets)	DINT.		24/11/2009
RENV-T	16.	(169) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Roger Saugy demandant au Conseil d'Etat de donner un coup de pouce à la population de Vallorbe	DINT.	Nicolet J.	24/11/2009
RENV-T	17.	(210) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats - Alessandra Silauri et consorts demandant d'étudier la possibilité aux personnes au bénéfice de l'aide d'urgence d'accéder aux produits nécessaires à leur hygiène de base, - Raphaël Mahaim et consorts pour l'amélioration des conditions de vie des personnes durablement soumises au régime de l'aide d'urgence, et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz concernant les requérants déboutés et demandant si le canton était plus dissuasif	DINT.	Grandjean P.	24/11/2009
RENV-T	18.	(09_INT_201) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz concernant l'asile et demandant ce qui se passerait si le Conseil fédéral était moins avare	DINT.		24/11/2009
RENV-T	19.	(09_INT_237) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz concernant le procès (perdu) du SAJE contre le SPOP et l'EVAM et demandant si le Conseil d'Etat est prêt à exiger le remboursement des frais occasionnés	DINT.		24/11/2009
RENV-T	20.	(09_INT_247) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo au sujet de la discrimination dans l'accès aux subsides pour l'assurance-maladie	DINT.		24/11/2009

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	21.	(09_INT_186) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts demandant si les Vaudois-es ont une vie tout à fait normale	DINT		24/11/2009
RENV-T	22.	(09_INT_188) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet demandant si l'agrandissement du centre de détention de Champ-Dollon intéresse aussi les Vaudois	DINT.		24/11/2009
RENV-T	23.	(09_INT_176) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Eric Bonjour concernant les cambriolages et demandant si les victimes sont coupables dans notre Canton et à quand un retour de la répression comme mesure de prévention dans ce domaine	DINT.		24/11/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :